


*Avec un score de 76 points sur 100, la Région Normandie se situe au-dessus du seuil réglementaire fixé à 75 points. Ce résultat confirme son engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le score global est cependant fortement affecté par l'indicateur n° 3 « Ecart de de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus/promouvables) », pour lequel la Région obtient 4 points sur 25.*

*Son résultat est paradoxal : en 2025, la proportion de femmes promues parmi les agents promouvables était plus élevée que celle des hommes, mais l'écart entre ces deux taux pénalise néanmoins la collectivité.*

*Cet indicateur doit donc être interprété avec prudence et analysé au regard de la structure des effectifs, de la composition du vivier des agents promouvables et de la représentation des femmes et des hommes aux différents niveaux hiérarchiques.*

*Il est également important de rappeler que les décisions de promotion demeurent fondées sur les critères statutaires et professionnels.*

*L'objectif de la collectivité est de garantir une égalité réelle d'accès aux parcours professionnels et non l'atteinte mécanique d'un score. Ce résultat ne traduit donc pas un moindre accès des femmes à l'avancement. Il met en évidence les limites d'un indicateur qui mesure l'écart entre deux taux sans traduire, à lui seul, toute la réalité des parcours professionnels*